

L'an deux mille vingt-quatre, le **lundi 18 novembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

DATE DE CONVOCATION
8/11/2024

DATE D’AFFICHAGE
8/11/2024

Etaient présents

M. Damien de WINTER, M. Jean-Pierre ISABEL, Mme Sophie MOBASHER, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Patrick DESVAGES, Mme Marie-France LEBON, Mme Catherine SIBBILLE, Mme Josette ALDROVANDI, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ, Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, M. Nicolas RICHTER, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Marie-France MOLLET donne pouvoir à M. Damien de WINTER
Mme Sara ROUZIÈRE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
M. Abdellah FAWZI donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
M. Didier HERGAS donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL

Absente non excusée

Mme Isabelle PIERRE

Secrétaire de séance : M. Bruno LECŒUR

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
26
PRÉSENTS
21
VOTANTS
25

Délibération n° 24.11.18/04

Objet / Convention de partenariat avec le collège Emile Zola

Monsieur Jean-Louis BOISSÉE, Maire-Adjoint en charge de la commission Jeunesse, présente aux membres du Conseil municipal un projet de convention de partenariat avec le Collège Emile Zola de Giberville, dans le cadre d'une activité d'accompagnement éducatif.

Monsieur BOISSÉE précise que cet accompagnement porte sur la mise en place, par le service Jeunesse de Giberville, d'actions éducatives complémentaires de l'enseignement public au sein de l'établissement scolaire, pendant et en dehors du temps scolaire, telles que :

- un atelier jeux de société chaque lundi de 13h05 à 14h00
- un atelier bricolage le mardi de 13h05 à 14h00
- un atelier d'initiation au tennis de table le jeudi de 13h05 à 14h00
- un atelier de préparation au carnaval le vendredi de 13h05 à 14h00
- des ateliers intitulés « Parcours individualisé » visant à aider les élèves de troisième dans leur recherche de futures formations

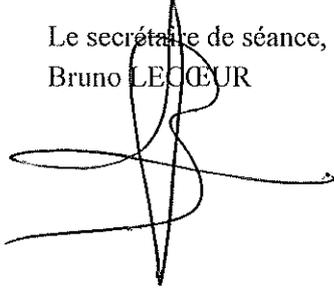
Monsieur BOISSÉE propose donc à l'assemblée d'approuver les dispositions de cette convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention à intervenir pour l'année scolaire 2024/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Bruno LECOEUR



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20241118-241118-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/11/2024